

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

L'an deux mille vingt-trois  
le VENDREDI 14 AVRIL à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du 07 Avril 2023  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Délibération**  
**N° 2023/21**

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme LAMIABLE Murielle (proc. M. FOURNIER Daniel), M. EVRARD Dominique  
(proc. Mme QUENON Sophie), M. BONNAIRE Serge (proc. Mme  
WESTENHOEFFER Véronique), M. GUILBERT Richard (proc. M. MONBAILLY  
Vincent), Mme MOBAILLY Aurore (proc. Mme BOULET Véronique), absents  
excusés.

M. TEN Arnaud, absent non excusé.

### **OBJET : TARIFS POUR LE GALA DE DANSE**

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Gala de  
Danse de l'Ecole Municipale aura lieu le Samedi 03 Juin 2023.

Elle propose de fixer les tarifs d'entrée suivants :

- Enfants de moins de 4 ans : **gratuit**,
- Enfants de 4 ans à 12 ans : **4 Euros**,
- A partir de 12 ans : **7 Euros**.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité,  
cette proposition.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 18/04/2023  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le 18 AVR. 2023

et publication ou notification

du 18 AVR. 2023

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE**



